

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 30 du 29.07.2016
Piliers du 29.07.2016
au 29.08.2016

Monthey, le 27 juillet 2016

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérants : Mme et M. Marianna et Domenico Micale, Rte de Choëx 142, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 4962, folio 38, au lieu-dit « Sur la Lapia », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'449/1'121'042; dossier déposé le 25 juillet 2016.

Objet : agrandissement de la cuisine, suppression d'une loggia, modification d'une fenêtre et pose d'un canal de fumée pour un poêle à pellet.
- Requérant : Swisscom (Suisse) SA, Rue de la Piscine 10d, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 5639, folio 20, au lieu-dit « Tornettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Huntsman Advanced Materials Sàrl; coordonnées : 2'563'114/1'122'620; dossier déposé le 20 juillet 2016.

Objet : transformation de l'installation de communication mobile existante, changement des antennes.
- Requérant : Swisscom (Suisse) SA, Rue de la Piscine 10d, 1950 Sion.
Situation : parcelle No 5637, folio 20-21, au lieu-dit « Tornettes », située en zone A1, industrie et artisanat, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de Huntsman Advanced Materials Sàrl; coordonnées : 2'563'734/1'122'816; dossier déposé le 20 juillet 2016.

Objet : échange des antennes sur une station de communication mobile existante
- Requérant : M. Arturo Peralbo, représenté par Habitat Construction Générale Sàrl, Rue des Colombes 15, 1868 Collombey.
Situation : parcelle No 1148, folio 17, au lieu-dit « Goilles », située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des PPE Nos 59474 à 59495; coordonnées : 2'562'570/1'123'320; dossier déposé le 22 juillet 2016.

Objet : construction d'une véranda non chauffée.

5. Requérants : Mme et M. Vivienne et Gérald Bruchez Sokopp, Rte des Giettes 27, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 2353, folio 41, au lieu-dit « Champ Magnin », située en zone agricole II, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'195/1'120'850; dossier déposé le 22 juillet 2016.
Objet : demande de régularisation d'un jardin d'hiver en annexe du chalet existant, reconstruction d'un mur anciennement existant et démolition d'un jacuzzi.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation au sens des articles 24 et ss LAT.
6. Requérant : Mme Maria Zermatten, Rte des Cerisiers 22, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 5576, folio 38, au lieu-dit « Vergottes », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante; coordonnées : 2'562'312/1'121'168; dossier déposé le 22 juillet 2016.
Objet : construction d'un garage, d'une terrasse et d'un mur de soutènement et pose d'un cabanon de jardin.
Remarque : cette publication annule et remplace celle parue au bulletin officiel du 29 avril 2016.
7. Requérant : M. Laurent Gex-Fabry, Ch. de l'Apiculture 4, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 3983, folio 24, au lieu-dit « Cheneau », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'050/1'122'078; dossier déposé le 25 juillet 2016.
Objet : aménagement de 3 places de parc et construction d'un mur de soutènement.
Remarque : cet objet nécessite, d'une part, une dérogation à l'alignement du chemin communal, et, d'autre part, une dérogation de distances à la limite.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 29 août 2016 à 18.00 heures